

**SECTION 1 IDENTIFICATION**

<b>Appellation commerciale du produit :</b>	Krystal Green
<b>Utilisation recommandée pour :</b>	Nettoyant à vitres et surfaces
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Pour un usage industriel, institutionnel et en usine alimentaire uniquement
<b>Fabricant :</b>	Maxim Chemical International Inc. 1607 Derwent Way, Delta, C.-B. V3M 6K8, Canada 800-663-9925
<b>Numéro de téléphone d'urgence / Numéro 24 heures :</b>	Canada : Canutec 613-996-6666 É.-U. : Chemtrec 800-424-9300

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Dangers physiques :</b>	AUCUN
<b>Dangers pour la santé :</b>	CORROSION/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 2A

Éléments D'étiquetage:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Attention
<b>Mention de Danger:</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque de graves lésions oculaires.

**Conseils de Prudence:**

<b>Prévention:</b>	P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/des lunettes de protection/une visière protégeant le visage.
<b>Interventions:</b>	P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette). P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Il revient au fabricant/fournisseur ou
<b>Stockage:</b>	Pas contrôlé. Ranger dans un endroit frais et sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir hors de portée des enfants.
<b>Élimination:</b>	Pas contrôlé. Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Éthylène-glycol monobutyl-éther	7-13	111-76-2
Monoéthanolamine	1-5	141-43-5

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

- Inhalation:** Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau:** Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Moyens d'extinction:** Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

**Inflammabilité:** Ininflammable.

**Point de rupture:** Ininflammable.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

**Risques inhabituels d'incendie/ explosion:** Les produits explosifs sont formés par la réaction de l'ammoniac avec du chlorure d'argent, de l'oxyde d'argent, du brome, de l'iode, de l'or, du mercure, des halogénures de tellure. Cette substance est en mesure de provoquer un risque d'incendie en suspens en cas d'incendie très violent. Ce produit peut produire des vapeurs inflammables qui sont susceptibles de se déplacer vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission ou une éruption violente de vapeur.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes d'azote, ammoniac. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. La fumée peut contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

**Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit:** Porter un équipement de protection. Conscire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage:** utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel. Ne pas entreposer des contenants en aluminium, en cuivre, en alliages de cuivre et galvanisés.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Limites d'exposition:**

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** ventilation générale adéquate.

**Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:**

**Gants:** Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

**Masques/Lunettes de protection:** lunettes Protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité si un contact avec les yeux est susceptible de se produire.

**Appareil respiratoire:** Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

**Tablier:** Non requis pour une utilisation normale du produit.

**Bottes:** Non requises pour une utilisation normale du produit.

**Autres équipements de protection:** Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence:</b>	Liquide vert foncé.
<b>Odeur:</b>	Parfum floral/d'ammoniac.
<b>Seuil d'odeur:</b>	S.O.
<b>pH:</b>	10,0-11,0
<b>Point de fusion/Point de congélation:</b>	S.O.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	S.O.
<b>Point d'éclair:</b>	Aucune à 93 °C
<b>Taux d'évaporation (eau = 1):</b>	S.O.
<b>Inflammabilité:</b>	Non inflammable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:</b>	Aucun.
<b>Pression de vapeur:</b>	S.O.
<b>Densité de vapeur:</b>	S.O.
<b>Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):</b>	0,96 à 20 °C
<b>Solubilité(s):</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partition: n-octanol/eau:</b>	S.O.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non inflammable
<b>Température de décomposition:</b>	S.O.
<b>Viscosité:</b>	S.O.

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique:</b>	Stable dans des conditions de stockage normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses:</b>	l'ajout d'hydroxyde de sodium à cette substance et/ou le chauffage rendra l'ammoniac gazeux volatil. Le contact avec l'iode, le brome, le calcium, les mélanges d'hypochlorite, le contact avec des halogènes peut provoquer des éclaboussures violentes. Les produits explosifs sont formés par la réaction de l'ammoniac avec du chlorure d'argent, de l'oxyde d'argent, du brome, de l'iode, de l'or, du mercure, des halogénures de tellure.
<b>Conditions à éviter:</b>	Températures supérieures à 30 °C (86 °F) et inférieures à 5 °C (41 °F). Éviter le contact avec le cuivre, le zinc, l'étain, l'aluminium et les alliages. Éviter l'acide nitrique, le fluor, le chlore. Éviter les oxydants puissants, les acides forts, les halogènes, les acides minéraux.
<b>Incompatibilité:</b>	l'ammoniac est incompatible ou est susceptible de créer des réactions potentiellement dangereuses avec de l'argent, de l'acétaldéhyde, de l'acroléine, du bore, des halogènes, du perchlorate, de l'acide chlorique, du monoxyde de chlore, des chlorures, du tétr oxyde d'azote, de l'étain, du soufre.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition probables:</b>	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
<b>Symptômes:</b>	Irritation des yeux et de la peau.
<b>Estimations de la toxicité aiguë:</b>	Toxicité aiguë Catégorie orale 4 – 432 mg/kg, cutanée S.O.
<b>Cancérogénicité:</b>	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.
<b>Éthylène-glycol monobutyl-éther:</b>	
LD <sub>50</sub> (lapin, par voie orale):	320 m/ kg – Toxicité aiguë Catégorie orale 4
LD <sub>50</sub> (lapin, par voie cutanée):	99 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie cutanée 2
LC <sub>50</sub> (rat, par inhalation):	450 ppm, 4 heures – Toxicité aiguë par inhalation Catégorie S.O.
<b>Monoéthanolamine:</b>	
LD <sub>50</sub> (rat, par voie orale):	1720 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie orale 4
LD <sub>50</sub> (lapin, par voie cutanée):	1000 mg kg – Toxicité aiguë Catégorie cutanée 3

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes recommandées d'élimination des déchets:** réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien

Numéro d'identification ONU:

Pas contrôlé.

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Pas contrôlé.

Classe(s) de danger pour le transport:

Pas contrôlé.

Groupe d'emballage:

Pas contrôlé.

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

- 4 = Extrême
- 3 = Élevé
- 2 = Modéré
- 1 = Léger
- 0 = Négligeable

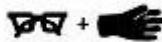
### SIMD

2	Santé
1	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD  
Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### Liste des acronymes:

<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
<b>CRF</b>	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
<b>SIMD (HMIS)</b>	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
<b>CIRC (IARC)</b>	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
<b>FDS (SDS)</b>	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
<b>MSHA</b>	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
<b>S.O.</b>	Sans objet (Non disponible)
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
<b>NTP</b>	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
<b>TDMD</b>	Transport De Marchandises Dangereuses
<b>TLV</b>	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
<b>ONU (UN)</b>	Organisation des Nations-Unies (United Nations)

**SIMDUT (WHMIS)** Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation      DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022